
Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie*

Quartier Plume la Poule

Mardi 7 octobre 2025

❖ Composition de la tribune

- **Emmanuel Sallaberry**, *Maire de Talence*
- **François Jestin**, *adjoint au maire en charge du suivi des projets de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation, ainsi que des propriétés communales*
- **Jacqueline Chadebost**, *adjointe au maire en charge de la petite enfance*
- **Christian Pene**, *conseiller municipal en charge des relations avec les anciens combattants et des cérémonies patriotiques*
- **Xavier Milcent**, *chef de la Police municipale*
- **Commissaire Julien PROVOST**, *Adjoint à la Cheffe de la Division Ouest, DIPN 33*

❖ Services municipaux présents

- Allo Talence
- Stationnement
- Police municipale

❖ Nombres de personnes présentes à la réunion : 65

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

Monsieur le maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100 km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus locaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

Monsieur le maire indique qu'une vingtaine de formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour près de 42 observations remontées aux services.

Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

Monsieur le maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

Monsieur le maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés.

Monsieur le maire évoque enfin le rôle des conseils participatifs de quartier, l'instance de participation citoyenne. Il indique également que la période de vote des projets issus du budget participatif n°6 sera ouverte à compter du 9 octobre, et ce jusqu'au 9 décembre 2025.

I. Tranquillité et sécurité publique

Monsieur le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régalienne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de la sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un plan Prévention et Sécurité.

Ce plan, qui constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité est échelonné sur toute la durée du mandat, afin de placer Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, en complémentarité avec les forces de sécurité nationale.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Milcent, chef de la Police municipale, qui débute sa prise de parole par une présentation succincte de la Direction sécurité et tranquillité publique. Celle-ci est composée de deux corps de métiers, policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique (ASVP), placés sous le commandement unifié du chef de la Police municipale.

Monsieur Milcent signale que pour mieux répondre aux besoins du territoire, la Police municipale est désormais présente sur le terrain dès 7h30 contre 9h auparavant. Il rappelle dans le même temps qu'une brigade de nuit opère jusqu'à 1h du matin, du mardi au samedi.

Monsieur Milcent énonce par la suite les axes prioritaires de la Police municipale en 2025, parmi lesquels l'accentuation des actions de proximité ainsi que des opérations liées au contrôle routier, la lutte contre les incivilités ou encore la poursuite des actions de surveillance dans le cadre du dispositif Opération Tranquillité absence (OTA). Il précise que deux contrôles route sont organisés chaque jour pour faire face aux délits routiers.

Monsieur Milcent décline quelques tendances statistiques sur le premier semestre de l'année 2025 dans le secteur Plume la Poule. Il indique ainsi que 47 domiciles ont été surveillés dans le cadre de l'opération Tranquillité absence. Les agents ont réalisé 170 interventions, principalement pour assistance à la personne, mais aussi pour des atteintes à la tranquillité publique. La Direction a recensé 46 interventions au code de la route, ainsi que 19 vols et dégradations. De plus, 42 procédures ont donné lieu à cinq interpellations. Monsieur Milcent tient à préciser que la hausse de l'activité menée par la police municipale en 2025 ne correspond pas forcément à une augmentation des faits de délinquance sur le territoire mais bien au renforcement de la capacité d'intervention des agents.

En ce qui concerne les agents chargés de la surveillance de la voie publique, Monsieur Milcent signale que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé 47 chantiers tandis que la Brigade anti-incivilités a réalisé 63 interventions pour dépôt sauvage, 14 interventions relatives à l'élagage et au taillage de haies, ainsi que diverses interventions inhérentes au désherbage ou encore à la gestion des bacs de collecte.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole au Commissaire de police Julien Provost. Monsieur le Commissaire précise le périmètre d'intervention de la Division Ouest de la police nationale, qui inclut Talence, et souligne l'étroite et précieuse relation qu'entretiennent ses services de police avec la municipalité.

Monsieur le commissaire rappelle les bons usages à adopter pour lutter contre la délinquance d'appropriation, principal fléau qui sévit dans le quartier. Il invite également les habitants à contacter les services de police, et notamment le 17, dès lors qu'ils constatent un fait de délinquance dans leur quartier. À ce titre, Monsieur le Commissaire met l'accent sur la plateforme en ligne

masecurite.interieur.gouv.fr, qui est le guichet unique pour toutes les démarches liées à la sécurité du quotidien (main courante et dépôt de plainte, prise de rdv en ligne, demande d'information, signalement).

Aussi, Monsieur le commissaire indique que dans le cadre des actions de partenariat menées entre la ville de Talence et la Police nationale, le Major Rousse, délégué à la cohésion police-population, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta, chaque premier mercredi du mois. Les permanences se font sur rendez-vous par téléphone au 06 32 72 48 76 ou par mail à l'adresse patrick.rousse@interieur.gouv.fr.

Un habitant se plaint des délais à rallonge lorsqu'il fait appel au 17. Monsieur le Commissaire prend acte de ce signalement et entend le faire remonter à ces équipes. Il indique toutefois que tous les appels de la circonscription de Bordeaux sont centralisés sur un seul et même centre d'information et de commandement, ce qui peut parfois expliquer ces problèmes de délais en cas de forte demande sur le territoire.

Un habitant tient à relativiser les statistiques énoncées en matière de délinquance sur le territoire du fait que certains agents découragent les habitants à réaliser leur dépôt de plainte. Monsieur le commissaire regrette ce cas de figure, qui n'est pas acceptable, et invite l'intéressé à donner ses coordonnées pour diligenter une enquête sur ce signalement.

Un habitant dénonce les tirs de mortier dans le quartier de Thouars, qui jouxte celui de Plume la Poule. Monsieur le commissaire indique que les services de police travaillent activement à ce sujet. Monsieur le maire renvoie également à la problématique liée à la réponse judiciaire à l'encontre des auteurs de trouble. Il signale tout de même que le quartier de Thouars n'a pas connu de gros débordements lors des deux derniers réveillons, grâce en partie au travail de tous les acteurs locaux.

Un habitant s'interroge sur les objectifs visés par l'implantation des caméras sur le territoire et souhaite savoir où elles sont situées. Monsieur le Maire signale que l'implantation de caméras s'opère dans le cadre de la mise en place d'un réseau de vidéoprotection. Les images ne peuvent être consultées et mises à disposition uniquement lors d'enquêtes de police. Les périmètres de vidéoprotection sont validés par la Préfecture en fonction des remontées des services de police, principalement au niveau des carrefours stratégiques.

Un habitant dénonce des nuisances nocturnes liées à l'utilisation du terrain de basket rue Charles Gounod. Monsieur Milcent assure qu'il va faire remonter le signalement auprès de ses équipes de

terrain et incite l'intéressé à contacter les services de police dès que les nuisances commencent, en pointant l'importance de ne pas attendre que la situation perdure.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Incivilités souvent remarquées à la sortie de l'école mais nette amélioration depuis cette rentrée avec la présence policière.

La présence policière a été étendue avec une nouvelle vacation horaire de la Police municipale (PM) commençant à 7h30, pour notamment intervenir en assistance du personnel ASVP chargé de sécuriser la traversée piétonne et de réguler le stationnement aux abords de l'école.

L'installation d'engins de travaux (tractopelle) en pleine nuit créent des nuisances sonores.

Le bruit des activités professionnelles sur la voie publique est limité par arrêté préfectoral entre 7h et 20h, du lundi au samedi.

La rue du Général Chanzy est à sens unique mais beaucoup de véhicules prennent le sens interdit.

Ce signalement a été remonté à la PM qui organise deux contrôles routes quotidiens pour réguler tout le spectre des infractions routières. 167 verbalisations pour non-respect d'un stop ou d'un panneau de signalisation ont été effectuées par la police municipale depuis le début de l'année.

Étudiants souvent garés sur le trottoir. Déjà signalé à la Police.

L'ensemble des effectifs PM et ASVP est mobilisé pour protéger le cheminement des usagers en verbalisant le stationnement gênant sur trottoir : près de 1 000 verbalisations effectuées depuis le début de l'année sur l'ensemble du territoire communal. Sur la rue de Trémeuge il y a eu peu de constatations avec seulement trois verbalisations.

Un communiqué de la Police municipale dans un récent magazine municipal fait état d'une amélioration de la sécurité publique. Effet que je n'ai malheureusement pas ressenti ayant été victime d'un cambriolage et n'étant pas le seul dans le quartier à avoir subi telle mésaventure.

Deux cambriolages ont été signalés à la Police nationale au mois de mai autour de la rue Blumerel. Les efforts du plan partenarial anti-cambriolage portent ses fruits puisque la ville observe une diminution de 20% des faits depuis le début de l'année par rapport à 2024, avec notamment le renforcement des effectifs PM et l'extension des horaires pour multiplier les patrouilles. Toutefois, afin de dissuader les intrusions, il est également nécessaire de sécuriser son bien avec des dispositifs d'alarme et de capteurs de présence.

Ma rue est calme, c'est bien, mais je me suis fait agresser en sortant du tram à Peixotto.

La PM est également présente pour la sécurisation des transports en commun par le biais d'une convention passée avec Keolis. Des patrouilles dynamiques sont effectuées dans les rames du Tram et les lignes de bus, ainsi que des points fixes de contrôle aux arrêts. La consigne de vigilance à adopter dans les transports en commun pour éviter les vols à la tire effectués par les mineurs délinquants en errance est la suivante : pas de portefeuille dans les poches arrière, mais dans une poche intérieure fermée, fermer son sac et éviter les bousculades lors des montées et descentes.

L'espace vert de certaines résidences ou propriétés privées déborde sur les trottoirs publics et nous oblige à circuler sur la chaussée et la piste cyclable.

Lorsque le signallement est précis et localisé, la brigade anti-incivilités intervient pour vérifier la réalité de la gêne, et prend contact avec le propriétaire ou gestionnaire du site pour régulariser l'entretien.

Maison abandonnée au n° 78 de la rue du Général Chanzy. Des arbres poussent sur le trottoir au droit de cette habitation, aucun entretien n'est fait, il y a beaucoup d'herbes sèches et un risque d'incendie. Que pouvez-vous faire ?

Un courrier va être adressé au propriétaire.

Est-il possible de contraindre la résidence Crespy à une meilleure gestion des poubelles ? Des conteneurs débordent de détrit, livrés au vent, sans parler des odeurs pestilentielles et des dépôts sauvages. De plus, afin de limiter le désordre et la pollution, il est souhaitable que les poubelles soient sorties la veille au soir.

Un contrôle de la Brigade anti-incivilités le 29 septembre dernier n'a pas permis de confirmer ce signallement car aucune poubelle ne figurait sur le domaine public. Le bailleur Domofrance a néanmoins été sensibilisé.

II. Cadre de vie

Monsieur le maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayeuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants.

C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte. Monsieur le maire précise que le passage de la benne associée aux habitants du quartier Plume la Poule, correspondant au secteur 10 et située rue du Général Bordas, aura lieu le vendredi 17 octobre prochain.

Monsieur le maire met l'accent sur le service d'enlèvement des tags et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84. Il précise que la Ville mène actuellement une campagne active d'enlèvement de tags, avec le recrutement d'un agent dédié et l'achat d'une sableuse.

Monsieur le maire déplore le nombre très important de dépôts sauvages sur la commune et précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

Monsieur le maire signale également le déploiement en cours, en lien avec les services métropolitains compétents, des bornes à déchets alimentaires (BADA) sur le territoire. Il précise que les biodéchets sont méthanisés dans le médoc avant d'être réinjectés dans le réseau Régaz et que la Ville distribue des kits de bienvenue, comprenant notamment un bio-seau et des sacs Kraft.

Un habitant demande à qui incombe l'enlèvement des herbes dans les caniveaux. Monsieur le maire rappelle les contours de l'arrêté municipal stipulant qu'il appartient aux propriétaires, ou le cas échéant aux locataires, d'entretenir le trottoir et les caniveaux au droit de leur habitation. En cas de bouchon, c'est la métropole qui intervient pour désobstruer le caniveau.

❖ Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.

Il y a-t-il un projet pour remplacer les préfabriqués de l'Amicale des écoles laïques de Talence (AELT) et la Sécurité civile (place Peydavant) qui deviennent plus que vétustes (problème d'isolation, sol en mauvaise état et manque de place) ?

Aucun projet ne sera programmé avant la livraison de la future cuisine centrale.

Je n'arrive pas à supprimer les mauvaises herbes, même après avoir utilisé 10 bidons de vinaigre de 5L. Pourriez-vous faire quelque chose ?

Un coup de propre a été organisé début octobre dans le quartier.

Toujours les feuilles du Lycée Victor Louis qui arrivent devant chez moi, je les ramasse mais à 91 ans ça devient très dur pour garder un bel aspect de la rue.

Des coups de propre sont réalisés régulièrement rue de Trémeuge, il appartient également au service technique du lycée Victor Louis d'entretenir leurs arbres et leurs abords.

III. Les projets à l'échelle de la Ville

Monsieur le maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ La rénovation du stade nautique Henri Deschamps

Ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est accessible aux Talençais à un tarif préférentiel, avec un prix moyen avoisinant les quatre euros. Monsieur le maire signale que l'infrastructure accueille les élèves des lycées, collèges et écoles primaires talençaises, avec pas moins de 46 sessions organisées du CP au CM2.

Monsieur le maire précise que le bassin extérieur du stade nautique restera dorénavant ouvert toute l'année, y compris en période hivernale grâce à l'installation d'une chaufferie biomasse située à proximité. Ce sera le seul bassin olympique extérieur chauffé du département.

Monsieur le maire annonce également l'engagement de la Ville dans la lutte contre les noyades, avec la participation chaque semaine de 50 élèves des écoles Albert Camus et Saint-Exupéry et 8 maîtres-nageurs à une classe bleue, dont le but consiste à intervenir dès 4 ans pour appréhender le milieu aquatique, mettre en œuvre une démarche pédagogique précise ainsi qu'accompagner et former les professionnels.

✓ **Les nouveaux équipements sur la plaine des sports de Thouars**

Parmi tous les projets, Monsieur le maire signale la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard ainsi que la livraison d'un nouveau bâtiment comprenant notamment une piste d'athlétisme couverte, une salle de musculation ou encore un dojo municipal. Il présente également les deux terrains couverts de padel, le récent skatepark paysager et signale que la nouvelle piste de pumptrack a été inaugurée le 6 avril dernier.

✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec l'implication des professionnels, des habitants et des étudiants. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIII^{ème}, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

Un habitant s'interroge sur le devenir de l'école de musique. Monsieur le maire signale que l'école de musique déménagera à terme dans les locaux du futur pôle de pratiques artistiques, au château des arts.

✓ **Une nouvelle cuisine municipale**

Talence a ainsi fait le choix de construire au sud de la commune un nouveau lieu de production pour y transférer, à l'horizon de la rentrée 2027, l'équipement actuel. Neuf et plus moderne, il sera conforme aux normes les plus strictes en matière de restauration mais également d'environnement, et accueillera une ligne de production supplémentaire. Il permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis, de répondre aux nouvelles attentes des parents et enfants comme de poursuivre notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse ainsi que le service culturel de la Ville.

Ce projet ambitieux, doté d'un budget de 15 millions d'euros, verra un nouveau bâtiment dédié aux enseignements construit à l'arrière de la parcelle afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200 m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée

✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Le Planétarium, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

Monsieur le maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

Monsieur le maire informe que quatre places ont déjà été réaménagées et que trois autres feront l'objet d'un réaménagement à l'horizon 2025. Il met l'accent sur la requalification de la place du Forum, dont la première phase d'aménagement a débuté en cette rentrée 2025.

Monsieur le maire signale également le réaménagement de la place Franklin, qui a été inauguré récemment.

✓ L'embellissement du cours Gambetta Libération

Treize nouveaux points de fleurissement ou de végétalisation seront réalisés entre le giratoire Roul Libération et la barrière Saint-Genès afin de favoriser le verdissement de cet axe structurant. Avec ce nouveau projet, ce ne sont pas moins de 2 300 m² de terrains qui seront désimperméabilisés, avec 12 arbres, 70 arbustes et 500 vivaces plantés.

Monsieur le maire signale que le palmarès 2025 du Conseil National des Villes et Villages Fleuris a consacré Talence avec une quatrième fleur, soit la plus haute distinction. Cela récompense à la fois la qualité du cadre de vie, la cohérence des aménagements et l'engagement des services municipaux. Cette 4^e fleur, détenue par moins de 300 villes en France, fait de Talence l'une des trois seules communes de Gironde à atteindre ce niveau d'excellence.

Monsieur le maire décline en suivant le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026.

Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager 7 places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines

Monsieur le maire revient sur le calendrier de végétalisation des cours d'écoles et signale que l'école Paul Lapie est la première école de la commune à en avoir bénéficié avec une inauguration l'été dernier. Il précise qu'à cet effet dix arbres ont été plantés, un jardin pédagogique créé, un nouveau mobilier installé et surtout 900 m² de béton enlevé.

Monsieur le maire cite pêle-mêle quelques-unes des actions mises en place en matière de développement durable par la MDD, avec la distribution gratuite de végétaux, les ateliers de compostage, l'opération Trottoirs Vivants ou encore la labellisation de trois parcs publics par la LPO.

Un habitant déplore le manque d'aire de jeux à l'égard des petits enfants dans le quartier. Madame Chadebost signale que des modules de jeux pour petits enfants (moins de trois ans) vont être implantés prochainement dans l'aire de jeux du bois Lafitte.

❖ Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.

Je propose, comme ça a été fait dans le bois Lafitte, de planter des jeunes pousses d'arbres dans le parc d'en face ainsi que le parc de la tour Peydavant. Je propose aussi d'installer une table de pique-nique afin que les habitants s'approprient ce lieu.

Les travaux concernant les aménagements mobiliers sont à l'étude et seront effectués après la plantation de la rue Lafitte.

Aire de jeux face au bois Lafitte : pas de barrière de protection, ce qui favorise la présence de chiens sans laisse. De plus les jeux en métal sont difficilement utilisables en été.

Comme ce site est classé comme un pré, il est obligatoire de garder tous les chiens en laisse, comme c'est le cas dans tous les espaces verts de la commune. Des plantations d'arbres seront effectuées pour offrir de l'ombre aux jeux.

Je propose que la Ville achète le foncier au niveau du 46 rue Pacaris (ancien cabinet du Dr Faure) afin de créer un parc arboré ainsi qu'un îlot de fraîcheur et de biodiversité.

C'est une idée qui peut être soumise à l'occasion d'un prochain budget participatif.

Monsieur le maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80 % des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération. Monsieur le maire signale par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

Monsieur le maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la récente ouverture de la **Maison des solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

Monsieur le maire aborde le plan Petite enfance, que la municipalité va décliner sur les trois prochaines années autour de dix thématiques :

- Augmenter le nombre de places en crèches
- Aider les MAM à s'installer
- Multiplier les lieux d'accueil des ASMAT indépendantes et des enfants
- Augmenter les activités pour les 0-3 ans

- Soutenir la fonction Employeur / Employé
- Création d'une maison de l'enfance
- Mettre en place une garde aidée sur des horaires atypiques
- Mieux accueillir les nouveaux parents et les assistantes maternelles
- Proposer une semaine de l'enfant dans la Ville
- Mettre la santé au cœur des préoccupations

Monsieur le maire informe que depuis le 1^{er} trimestre 2024, les jeunes parents talençais recevront un carnet de trois chèques de 10 € chacun valable pour des achats sur la commune dans les secteurs de l'alimentaire et de l'hygiène. Pour récupérer ces chèques, il suffit de se signaler à la Maison de la petite enfance en tant que jeunes parents afin de participer à l'une des cérémonies trimestrielles au cours desquelles lesdits chéquiers seront distribués.

Monsieur le maire signale le lancement des travaux pour l'extension de la crèche l'îlot des enfants. Cette structure proposera à terme 16 places supplémentaires et bénéficiera de meilleures performances énergétiques, tout en conservant son bâti en pierre.

Monsieur le maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

Enfin Monsieur le maire rappelle que Talence est plus que jamais engagée, cette année encore, aux côtés d'Octobre rose, la campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, à travers une programmation riche et solidaire tout au long du mois.

Monsieur le maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec actuellement les soirées Equinoxes tous les vendredis du mois de septembre, mais également le festival ODP Talence, Talence Estival, ainsi que Talence en lumières et Drôle de Noël.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, Monsieur le maire précise que Talence poursuit son engagement pour un développement équilibré et durable. Sans augmenter les impôts pour la dixième année consécutive, elle maintient un haut niveau de service public et investit massivement dans des projets structurants, tout en intégrant une forte dimension écologique, notamment dans ses actions du quotidien.

La Ville de Talence présente ainsi un budget global de plus de 88 millions d'euros, dont 25 millions d'euros sont alloués à la section investissement et 6,5 millions d'euros de soutien renouvelé au CCAS ainsi qu'aux associations locales. Monsieur le maire précise également que, depuis 2014, la Ville s'est désendettée à hauteur de 15 millions d'euros.

II. Voirie, stationnement et mobilités

Monsieur le maire poursuit avec la thématique des mobilités et notamment la réouverture de la halte ferroviaire à la gare de la Médoquine, le 21 septembre dernier. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

Monsieur le maire présente une carte de Talence avec notamment les trois liaisons de Bus express qui desserviront à terme le territoire d'ici à 2027 et poursuit en abordant différents points relatifs à la voirie, avec :

- La politique municipale en matière de déplacements doux et notamment la présence de 34km de cheminements cyclables à travers le territoire
- La sécurisation des passages piétons et l'implantation d'arceaux à vélos et/ou de bacs végétalisés

Monsieur Jestin, adjoint en charge de la voirie, du stationnement et de la circulation, amorce la thématique sur la voirie et précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000 € de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1 km de voirie, sur les 200 km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.

Un habitant regrette que la végétalisation de la rue Lafitte ait diminué l'offre de stationnement et de ce fait engendré le report vers les autres rues du quartier. Monsieur le maire tient à rappeler dans un premier temps que les riverains ont la chance de profiter d'un tel projet d'embellissement de rue dans leur quartier. Comme dans tout projet qui sort de terre, il y a des ajustements à réaliser, mais il faudra attendre de voir comment la situation évolue à terme pour proposer des solutions correctrices.

Un habitant souhaite l'aménagement d'un panneau interdisant de tourner à droite à la rue du Colonel Picard. Monsieur Jestin signale que cet aménagement a bien été demandé par les services.

Un habitant s'interroge sur la procédure à suivre en cas de haie dépassant sur le domaine public et empêchant la déambulation piétonne. Monsieur le maire invite les habitants à contacter Allo Talence qui se rapprochera de la Brigade anti-incivilités pour une intervention régulatrice dans les meilleurs délais.

Un habitant déplore le manque de visibilité du sens interdit situé rue Paul Lapie. Monsieur Jestin assure que les services vont étudier la situation sur place.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Arrêter le stationnement alterné.
La mise en place d'un stationnement unilatéral ou en chicane a pour conséquence la perte de place de stationnement. Une concertation serait obligatoire pour mettre en place ce changement de régime.

Etat des trottoirs sur la rue de Trémeuge, sur la portion comprise entre les rues Trémeuge et Peydavant.

Nous avons demandé à Bordeaux métropole (BM) un projet de requalification de la rue de Trémeuge. Pour information, la portion de la rue de Trémeuge, sis entre les rues Chanzy et Peydavant, est presque neuve car faite en même temps que la requalification de la rue Peydavant.

Au sujet des travaux de la rue Lafitte, où se garent les résidents de la rue Lafitte ? dans les rues Maurice Ravel, Berlioz, etc. Ces rues-là deviennent très encombrées et donc pas de place pour les riverains, car même ceux de la rue Bizet viennent se garer rue Ravel et parfois pendant des jours sans bouger leurs voitures. Pour une rue historiquement calme cela devient difficile pour les riverains de notre rue (Ravel).

La rue Lafitte ne possédant pas toujours la même largeur, il a été difficile de concilier la circulation, les différents modes de déplacement, la végétalisation, principalement dans le tronçon entre Verlaine et Ravel, où se trouve un arrêt pour les cars scolaires. Cependant il n'existait pas de stationnement dans ce tronçon auparavant.

Problématique du stationnement rue Paul Lapie (stationnement alterné). Circulation compliquée au changement de côté. Le sens unique n'est pas souvent respecté car le panneau de sens interdit n'est pas très visible et Google maps ne mentionne pas le sens unique. Vitesse excessive dans cette portion de rue.

La mise en place d'un stationnement unilatéral ou en chicane a pour conséquence une perte de place. Une concertation serait obligatoire pour mettre en place ce changement de régime. Le sens interdit est quant à lui parfaitement visible. Bien qu'il ait des applications à sa disposition, le conducteur du véhicule reste responsable de sa conduite.

Les trottoirs ainsi que la chaussée de la rue du Général Percin sont en très mauvais état et dangereux pour les personnes qui ont du mal à marcher.

Le revêtement de la chaussée fait partie de la programmation de BM pour l'été prochain, si aucune urgence n'est constatée sur une autre rue d'ici là.

Je propose d'installer des chaises fixes là où il y a un espace suffisant de manière que les personnes qui ont un périmètre de marche limité puissent faire le tour du quartier.

Il est très compliqué de mettre du mobilier urbain et de conserver l'accessibilité sur les trottoirs. Nous pouvons toutefois l'étudier.

Quand va-t'on goudronner les trottoirs défoncés par endroit ?

Nous avons demandé à BM un projet de requalification de la rue de Trémeuge.

Possibilité d'un ralentisseur au niveau du virage avant le passage piéton. Les voitures vont assez vite.

Il n'est pas possible de mettre un ralentisseur avant une courbe car cet équipement est générateur de nuisances pour les riverains. Nous mettons un radar régulièrement à cet endroit.

Les trottoirs sont en très mauvais état rue André Messenger, il y a des trous, c'est dangereux pour les personnes âgées et difficilement praticable en poussette.

Nos services vont se rendre sur place pour évaluer la dangerosité. Il est possible d'inclure cette voie au prochain programme trottoir fin 2025.

Trouver des moyens d'avertissement pour les voitures sortant des parkings des résidences rue Lafitte (n°26 et 62) vis à vis des cyclistes circulant sur la voie cyclable et qui longe ces résidences (miroir, panneau ou autre).

Il n'y a pas de possibilité de mettre un miroir car cet équipement est désormais interdit sur l'espace public. Il y a toutefois la présence récente de logo sur la voie douce depuis le mois d'août. Les riverains vont prendre conscience de la présence des cycles.

Possibilité pour les talençais de pouvoir stationner gratuitement sur Talence.

C'est le cas 1h30 partout dans Talence, en s'enregistrant à l'horodateur dans les zones payantes ou avec le disque dans les zones bleues.

Manque de bateau et de passage piéton.

Cela est fait systématiquement lors de programme trottoir ou de requalification. Il est nécessaire de préciser les itinéraires auprès des services techniques afin que nous puissions étudier ce qu'il est possible de faire.

La réunion se termine à 21h autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier La Taillade, le mercredi 5 novembre prochain.
